

DECLARATION D'ASSURANCE

A renvoyer impérativement avant le 16 octobre 2018

Vous bénéficiez automatiquement de l'assurance vol et incendie – 183€ par m² sous hall et 76€ par m² en air libre. Toutefois, cette garantie ne pourra être prise en compte que si cet imprimé nous est retourné dûment complété. En cas de sinistre, ce descriptif servira de base pour le remboursement.

PRODUITS EXPOSES	MARQUES	PAYS DE FAB.	ACHAT HT
1. _____	_____	_____	_____
2. _____	_____	_____	_____
3. _____	_____	_____	_____
4. _____	_____	_____	_____
5. _____	_____	_____	_____
6. _____	_____	_____	_____
7. _____	_____	_____	_____
8. _____	_____	_____	_____
9. _____	_____	_____	_____
10. _____	_____	_____	_____
	Total Valeur aménagements du stand TOTAL GENERAL HT		_____ _____ _____

VOL : En complément de la déclaration de la liste des objets exposés avec leur valeur, annexée à la demande d'admission, il conviendra pour ce qui est de la garantie vol d'être en mesure de présenter à l'assureur la facture d'achat HT des objets dérobés. En cas d'objets artistiques, œuvres d'art, etc... ne pouvant faire l'objet d'une facture, celle-ci devra être remplacée par l'attestation d'un expert agréé produite à la charge de l'exposant, présentée à l'Administration d'Exponantes avant le début de la manifestation. Depuis mai 1984, une disposition fiscale autorise la récupération de la TVA sur les produits disparus à la suite de vols. Les remboursements s'effectueront sur une base HT.

ASSURANCES : Nouvelles garanties dommages matériels causés par les attentats, les tempêtes, la grêle, la neige sur les toitures. Tout sinistre devra faire l'objet d'une déclaration immédiate à l'Administration d'Exponantes, et en cas de vol, d'une plainte au Commissariat de Police.

Veillez consulter l'article 15 du Règlement Foires & Salons pour connaître les conditions de votre couverture. Si vous le souhaitez, vous avez la possibilité de souscrire une assurance complémentaire. Dans ce cas, veuillez indiquer ci-dessous le montant complémentaire à assurer :

CAPITAL A ASSURER EN SUPPLEMENT	CAPITAL	MONTANT
Surface couverte : prime 5,75 ‰	_____	_____
Surface air libre : prime 4,00 ‰	_____	_____
Surprime (matériels fragiles) : 0,40 ‰ de plus	_____	_____
TOTAL TTC (dont TVA 20%)	_____	_____

IDENTIFICATION

Société : Responsable :

Hall.....Stand :Surface :

DATE ET SIGNATURE



PARC D'EXPOSITIONS NATUREL(ES)

Exponantes – Route de Saint-Joseph de Porterie – 44300 NANTES – France

Tél. 02 40 52 08 11 – Fax 02 40 93 80 50 – www.exponantes.com – exponantes@exponantes.com

Société anonyme au capital de 1 080 000 E – 858 800 246 RCS Nantes